

COMMUNIQUÉ

Voie professionnelle : un comité de suivi qui continue à s'éloigner des réalités du terrain

Un nouveau comité de suivi de la réforme de la voie professionnelle s'est tenu ce 2 décembre. D'entrée, la déclaration préalable du SNUEP-FSU a été interrompue pour laisser place à la DGESCO. Rappelons que dans ce comité, le SNUEP-FSU est quasi seul à porter la parole des personnels qui contestent cette réforme. Son président ne semble pas apprécier cette situation, car il s'est empressé de préciser que toutes les interventions ne devraient porter que sur des remarques ou des questions liées à l'ordre du jour. Une manière peu courtoise de clore le débat avant qu'il ne commence et d'éviter d'entendre les désaccords profonds qui émanent des personnels. Ce déni du dialogue social est emblématique de ce ministère qui préfère défendre les intérêts des organisations patronales au détriment des intérêts des jeunes et des personnels.

Ainsi, dans un premier temps, la DGESCO a présenté ses pistes de réflexions sur les aménagements à effectuer pour la session 2021 des examens. Les seuils fixés l'an dernier pour les durées minimum des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) seront reconduits en juin prochain. Mais le ministère insiste pour que les élèves fassent malgré tout le maximum possible de semaines de stage, quitte à s'obstiner et ne pas respecter les règles minimales de protection sanitaire ou le droit du travail des mineurs : départs "au fil de l'eau", prise en compte de stages effectués en télétravail ou à travers des situations simulées à l'interne des établissements. Le SNUEP-FSU a dénoncé l'absence de cadrage national sur cette question des PFMP : admettre qu'elles ne pourront pas toutes être effectuées, tout en incitant à les faire quand même va générer de grandes iniquités entre les établissements et les élèves, tout en mettant les enseignant·es en porte à faux sur leurs obligations de service et leurs conditions de travail.

La DGESCO a également annoncé la tenue d'une prochaine multilatérale sur des aménagements possibles pour les examens 2021. Il serait question d'assouplir le calendrier des contrôles en cours de formation (CCF). Les textes seront ensuite présentés au premier CSE de l'année 2021. Le SNUEP-FSU a rappelé que, s'il était favorable à une diminution du nombre de CCF, il n'accepterait pas pour autant que ces derniers soient remplacés par une prise en compte accentuée et pérenne du contrôle continu.

Sur une demande du SNUEP-FSU quant au report de l'attestation de réussite intermédiaire, la seule réponse de la DGESCO a été de dire que, comme les élèves auront des notes cette année, cette attestation pourra être délivrée normalement. Peu importe sur quoi les élèves seront notés, en quelques sorte ! Une fois de plus, le ministère prouve ici son profond mépris pour les élèves de la voie professionnelle.

L'autre point à l'ordre du jour était le développement de l'apprentissage dans les lycées professionnels. Il aura d'ailleurs fallu qu'à plusieurs reprises le SNUEP-FSU demande que ce point soit abordé pour qu'enfin, un an et demi après la première réunion de ce comité de suivi, il soit évoqué. Après une longue présentation lénifiante de presque une heure d'un établissement où les mixages des publics et des parcours semblent relever de la perfection, la parole a enfin été rendue aux organisations syndicales. Le SNUEP-FSU a alors rappelé son opposition à la mise en concurrence orchestrée entre formation sous statut scolaire et apprentissage, concurrence d'ailleurs déloyale en faveur de ce dernier. Il a également signalé que les remontées du terrain étaient très éloignées de ce qui avait été décrit dans l'établissement choisi comme modèle pour ce comité. Les mixages des publics, comme des parcours, génèrent des difficultés d'ordre pédagogiques et organisationnelles très importantes et viennent s'ajouter à toutes les autres difficultés créées par les divers dispositifs de la réforme. Sauf à vouloir imposer aux forceps l'apprentissage dans les LP, le SNUEP-FSU considère qu'un groupe de travail devrait être réuni régulièrement pour réfléchir aux impacts de ce dispositif sur les conditions d'apprentissage des élèves comme des apprenti·es, et sur les conséquences en matière de statut et de condition de travail des personnels. Un tel groupe de travail pourrait alors analyser ce qui est de l'ordre du réalisable, et ainsi, soit renoncer, soit définir un cadre national. Malheureusement, aucune réponse n'a été apportée à cette suggestion lors de ce comité et le ministère semble bien vouloir continuer à imposer ses objectifs sans tenir compte de la parole des personnels de leurs difficultés ni de celles des jeunes qui subissent ces commandes politiques.

Pour autant, le SNUEP-FSU continuera de porter cette parole, aussi souvent que nécessaire, et assumera jusqu'au bout ce rôle au sein d'un comité qui, sans sa présence, n'aurait plus prise depuis longtemps avec la réalité du terrain et le vécu des enseignant-es. Il continuera d'exiger un plan d'investissement d'ampleur pour la voie professionnelle, pour des formations équilibrées et ambitieuses, respectueuses des conditions de travail des personnels et des élèves.

Leur avenir *c'est mon métier*

